

hiver 2025

NOTRE CHÔMEUR

LE JOURNAL DU COMITÉ CHÔMAGE DE L'EST DE MONTRÉAL

Dans ce numéro:

- Conférence de presse à Ottawa pour le lancement du Dossier noir de l'assurance-chômage.
- Prochaine élection fédérale : encore du bla bla !
- Semaine nationale des chômeuses et chômeurs 2024 :

L'ASSURANCE-CHÔMAGE, un régime sexiste à réformer !

- Programme des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires :
Abolir le permis « fermé » au lieu de punir les victimes !
- Solidarité avec les travailleuses et travailleurs accidentés ou malades :

Non à l'indemnisation sous le salaire minimum! Non à l'appauvrissement à la retraite!

- «AIRBNB, DÉCÂLISSE ! À NOUS LA BÂTISSE ! HOCHELAGA RÉSISTE (as always) !
- Action au bureau de notre députée fédérale !

UNE JOURNÉE SANS MIGRANT-ES



Arrêtez de travailler, prenez des congés de maladie, ne pas envoyer de remises. Exprimez-vous contre les restrictions à l'immigration et soutenez la lutte pour un statut permanent pour tous et toutes et le droit de travailler dans la dignité.

**ORGANISÉ PAR LE CENTRE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES IMMIGRANTS.
(514) 342-2111 INFO@IWC-CTI.CA / joursansmigrants@gmail.com**



Comité chômage de l'Est de Montréal
1935, rue Cuvillier
Montréal (Québec) H1W 3A4
ccem@ccem.ca / www.ccem.ca
514 521-3283
AIDER – INFORMER – CONSEILLER

**FAITES
RESPECTER
VOS DROITS**

Conférence de presse à Ottawa pour le lancement du Dossier noir de l'assurance-chômage

Ce 29 octobre 2024 le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) et ses membres ont lancé l'édition 2024-2025 du Dossier noir de l'assurance-chômage.

Le Comité Chômage de l'Est de Montréal (CEM) s'est déplacé à Ottawa avec le Mouvement Action chômage de Montréal (MAC) et le MASSE lors d'une conférence de presse au Foyer parlementaire de la Chambre des communes, avec l'appui des députés Louise Chabot du Bloc québécois et Alexandre Boulerice du Nouveau Parti démocratique. Le MASSE et ses groupes membres ont profité de cette occasion pour dénoncer l'inaction du gouvernement et exiger des mesures concrètes pour améliorer l'accessibilité à l'assurance-chômage.

Avec ce document, nous cherchons à brosser un portrait actuel de l'assurance-chômage, à partir des problématiques vécues par les chômeuses et les chômeurs. Les récits qui y sont présentés dans ce dossier sont inspirés de situations réelles, rencontrées

sur le terrain par les groupes de défenses des droits des chômeuses et des chômeurs à travers le Québec.

« On souhaite ainsi faire réagir les élu.es avec ce dossier. À la lecture de ces témoignages, on ne peut que conclure que ce régime est obsolète et qu'il ne répond pas aux besoins des personnes qui se retrouvent sans emploi. Ce programme est pourtant censé être une protection sociale pour les travailleurs et les travailleuses, mais au contraire, il contribue plutôt à creuser les inégalités sociales qu'à les atténuer », s'indigne Michael Bizzarro, co-coordonnateur du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi.

Près de dix ans après la promesse du gouvernement libéral de réformer la Loi sur l'assurance-emploi, il n'est pas trop tard pour poser des gestes concrets pour les travailleurs et les travailleuses canadiennes.

Prochaine élection fédérale : encore du bla bla !



Nous interviendrons dans les prochaines élections de façon autonome en martelant nos principales revendications.

En ce sens, le CCEM et le MAC de Montréal exigent :

- une norme d'admissibilité basée sur 350 heures ou 13 semaines de travail
- un plancher minimum de 50 semaines de prestations régulières
- un taux de prestations universel d'au minimum \$500 par semaine pouvant aller jusqu'à 70% basé sur les 12 meilleures semaines de travail
- une protection supplémentaire de 15 semaines pour les chômeurs et chômeuses qui occupent un emploi saisonnier e
- une accessibilité aux prestations indépendamment de toute absence sur le marché du travail liée à la grossesse, à la maternité et aux responsabilités parentales.

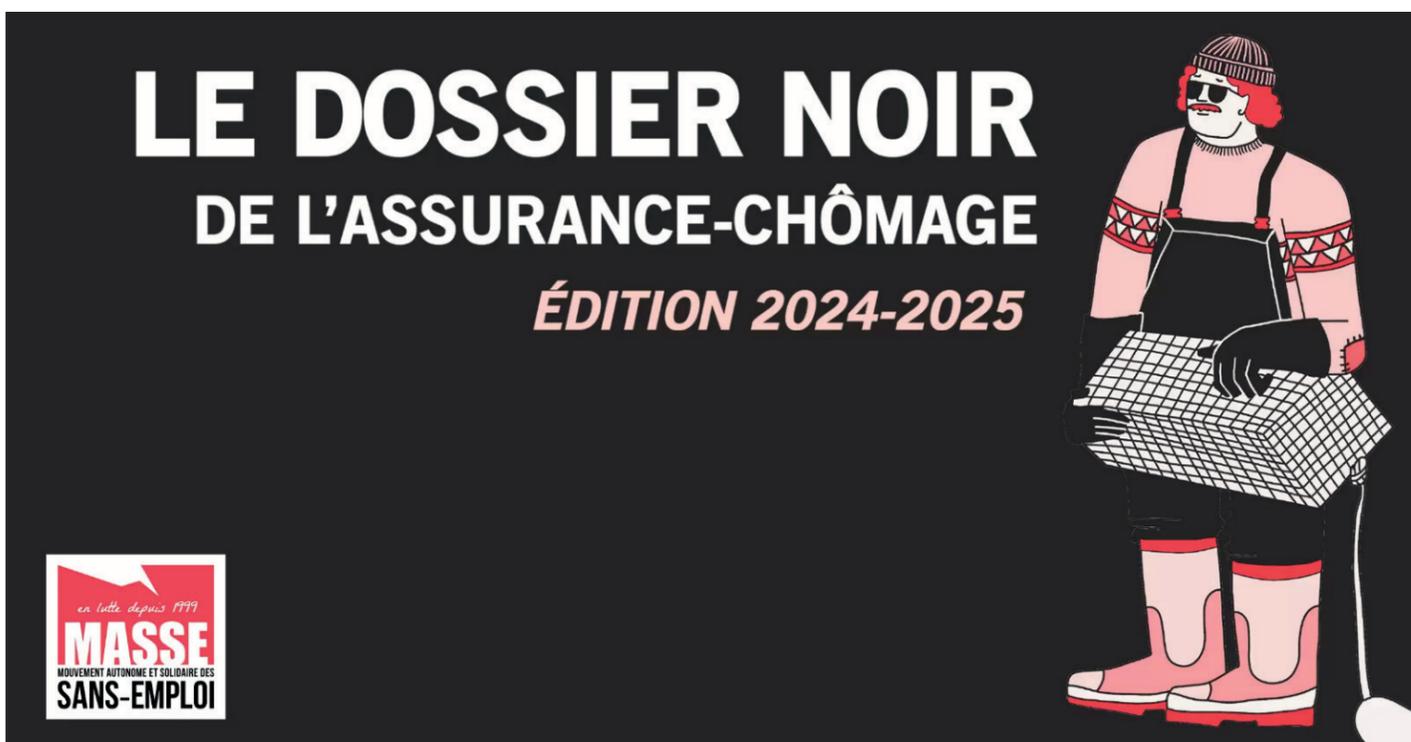
Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement minoritaire libéral survit toujours à Ottawa. Des mesures budgétaires bonbons comme un chèque de \$250 pour une grande majorité de canadiennes et canadiens lui servent d'appât pour redorer son blason. Des élections peuvent avoir lieu d'ici quelques semaines ou dans quelques mois et le résultat semble déjà prévisible avec l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

Nous l'avons dit et répété de multiples fois, le gouvernement libéral n'a pas rempli ses promesses de réformer en profondeur l'assurance-chômage trahissant ses promesses. Le Nouveau Parti Démocratique (NPD) a aussi trahi la confiance que les travailleuses et travailleurs sans-emploi avaient mise en lui. Dans son entente avec le gouvernement, pour le maintenir au pouvoir, le NPD n'a pas exigé une réforme de l'assurance-chômage. Une occasion en or a été manqué d'obliger le gouvernement à respecter ses promesses.

*je vote
tu votes
il vote
nous votons
vous votez
ils saccagent*



**ASSURANCE-CHÔMAGE
ET
ÉLECTIONS**



Semaine nationale des chômeuses et chômeurs 2024 :

L'ASSURANCE-CHÔMAGE, un régime sexiste à réformer !



Nous dénonçons, depuis 25 ans cette année, le caractère discriminatoire de la Loi sur l'assurance-emploi envers plusieurs parties de la population canadienne. Nous avons souligné cette année le caractère sexiste du régime d'assurance-chômage et les dynamiques particulières à partir desquelles les femmes sont discriminées par l'assurance-chômage.

En raison des responsabilités familiales qu'elles assument encore en plus grande partie, les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel ou à bénéficier de prestations spéciales, une situation qui n'est pas prise en compte par la Loi sur l'assurance-emploi et qui les pénalise en termes d'admissibilité et du calcul des prestations. En effet, les chiffres démontrent que pour le même effort de travail, le même niveau de cotisations et une même situation de chômage, les femmes sont moins souvent admissibles aux prestations et, quand elles le sont, elles reçoivent des montants moins élevés et moins longtemps. Alors qu'avant 1996, les chômeurs et les chômeuses étaient admissibles au régime d'assurance-emploi dans des proportions similaires, l'écart s'est creusé drastiquement à la suite des réformes régressives des années 1990. Les statistiques démontrent qu'en 2018, 68% des hommes ayant cotisé à l'assurance-chômage étaient admissibles aux prestations régulières, alors que 58% des femmes dans la même situation l'étaient.

« C'est inacceptable que le gouvernement libéral se prétende féministe et continue à faire la sourde oreille aux revendications des groupes de défenses des

chômeurs et des chômeuses. La Loi sur l'assurance-emploi est discriminatoire, ça fait des années qu'on le dit, et les mesures pour enrayer ces discriminations profiteraient à tous les travailleurs et les travailleuses » affirme Roxane Bélisle, co-coordonnatrice du MASSE.

Le MASSE propose une série de mesures afin de réformer la *Loi sur l'assurance-emploi* et d'instaurer une réelle protection en cas de chômage qui soit juste, universelle et non-discriminatoire. Ces recommandations permettraient d'enrayer les discriminations vécues par les femmes, mais aussi d'améliorer les conditions de tous les travailleurs et travailleuses.

En ce sens, le CCEM et le MAC de Montréal revendiquent une norme d'admissibilité basée sur 350 heures ou 13 semaines de travail, un plancher minimum de 50 semaines de prestations, un taux de prestations universel d'au minimum \$500 par semaine pouvant aller jusqu'à 70% basé sur les 12 meilleures semaines de travail, une protection supplémentaire de 15 semaines pour les chômeurs et chômeuses qui occupent un emploi saisonnier et une accessibilité aux prestations indépendamment de toute absence sur le marché du travail liée à la grossesse, à la maternité et aux responsabilités parentales.

Cette année, la semaine nationale des chômeuses et chômeurs a été un franc succès comme en témoigne ce survol les différentes actions que les groupes du MASSE ont fait dans plusieurs régions du Québec :

28 octobre

Rassemblement à Tadoussac pour le droit des chômeurs et des chômeuses

Action-Chômage Côte-Nord, l'Alliance Interprovinciale de l'Assurance Emploi et le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi ont tenu un rassemblement festif à Tadoussac le 28 octobre à 10h. « Travailleurs et travailleuses de l'industrie saisonnière, femmes en congé maternité, employés à temps partiel, vous êtes importants pour l'économie locale! Venez défendre avec fierté vos droits à l'assurance-emploi! »

Mardi 29 août

Lancement du Dossier noir de l'Assurance-Emploi

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) et ses membres ont lancé l'édition 2024-2025 du Dossier noir de l'assurance-chômage. Le document est présenté simultanément lors d'une conférence de presse à Ottawa au Foyer parlementaire de la Chambre des communes, avec l'appui des députés Louise Chabot du Bloc québécois et Alexandre Boulerice du Nouveau Parti démocratique, et lors d'une conférence de presse à Rimouski à l'initiative des groupes de défense des droits des chômeurs et des chômeuses de l'est de la province. Le MASSE et ses groupes membres profitent de cette occasion pour dénoncer l'inaction du gouvernement et exiger des mesures concrètes pour améliorer l'accessibilité à l'assurance-chômage.

Mercredi 30 août

Visite au bureau de la ministre Soraya Martinez Ferrada dans Hochelega-Maisonneuve

Le Comité Chômage de l'est de Montréal (CEM), le Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) et le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) se sont rendus, afin d'exiger une rencontre, au bureau de la députée fédérale d'Hochelega, également ministre du Tourisme et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Mercredi 6 novembre

Manifestation nationale à Chicoutimi

Le MASSE avec ses groupes membres et des groupes alliés ont organisés une manifestation à Chicoutimi dans l'objectif de dénoncer la discrimination que vivent les femmes face à l'assurance-chômage. Les manifestants se sont rendus devant les bureaux de Service Canada et du député fédéral Richard Martel pour exiger une réforme de la Loi sur l'assurance-emploi.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

UN RÉGIME SEXISTE À RÉFORMER !



MANIFESTATION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE
NATIONALE DES CHÔMEUSES ET DES CHÔMEURS

6 NOVEMBRE 2024
10H00

CHICOUTIMI
PLACE DU CITOYEN



Programme des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires :

Abolir le permis « fermé » au lieu de punir les victimes !

À l'initiative de nos camarades du Centre des travailleuses et travailleuses immigrantes (CTI-IWC) une campagne a été lancée pour l'abolition des permis de travail « fermés ».

Au CCEM, nous appuyons totalement cette revendication. Dans notre pratique, on constate régulièrement l'injustice qu'amène ces permis de travail « fermé ». Ces derniers, permettent à l'assurance-chômage de refuser à ces travailleuses et travailleurs des prestations quand prend fin leur emploi .

Face à l'entrée en vigueur des nouvelles restrictions portant sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), 54 organisations et groupes, communautaires, syndicaux, universitaires, étudiantes et de défense de droits, protestent contre les effets délétères des mesures prises à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires. Car au lieu de rehausser l'accès aux droits fondamentaux et du travail des personnes migrantes et immigrantes, les mesures prises, récentes et depuis plus d'un an, pénalisent à chaque fois les victimes de ce système à plusieurs vitesses. Il est temps de le réformer pour l'axer sur les droits de la personne.

Les effets délétères du gel ou de la diminution des permis temporaires, quand ils restent « fermés »

Faute d'abolir le permis fermé, c'est-à-dire attaché à un employeur unique, situation dénoncée par le rapporteur de l'ONU comme ouvrant la porte à des formes contemporaines d'esclavage (rapport du 22 juillet 2024), toutes les mesures prises en cette rentrée pour gérer l'augmentation du nombre de travailleuses et travailleurs temporaires créent une situation encore plus propice aux abus de toutes sortes envers ces personnes.

Tout d'abord, elles vont grossir le flot des personnes sans papiers. Au-delà de montrer que c'est le système d'immigration qui est responsable de la perte de statut migratoire, elles illustrent un mépris de ces personnes réduites à des marchandises que l'on peut jeter, et ce d'autant plus que le programme de régularisation qui se dessine est en fait réduit à peau de chagrin.

Ces mesures aggravent la précarité des personnes entrées par le biais du PTET pour les postes à bas



salaires. En effet, en perdant leur statut faute de pouvoir renouveler le permis fermé (par le gel de six mois sur Montréal décidé par Québec ou, du côté fédéral, par l'arrêt de l'admission dans certaines zones métropolitaines et la réduction du contingent de permis temporaires au sein d'un établissement), ces personnes pourtant déjà présentes sur le territoire ne sont pas censées rester au Canada ; or, nombre d'entre elles y vivent depuis plusieurs années, souvent avec leur famille.

Autre type de mesure, la réduction de la durée du permis fermé, de 2 ans à 1 an, met en péril la possibilité d'obtenir à temps un nouveau permis. Ensuite, pour celles et ceux, peu nombreux, qui avaient la possibilité de faire une démarche d'accès à la résidence permanente, l'espoir d'y parvenir s'envole compte tenu de la complexité des démarches à réaliser, qui prennent bien souvent plus d'un an.

Les personnes migrantes et immigrantes, boucs-émissaires de la remontée des taux de chômage

Ces mesures relèvent d'un choix politique hypocrite parce qu'elles ne sont pas destinées à décourager ceux parmi les employeurs qui recourent à tour de bras au travail temporaire, puis les jettent quand ils n'en ont plus besoin.

En revanche, elles pénalisent lourdement les travailleuses et travailleurs ayant un permis fermé, quel que soit le programme par lequel ils étaient entrés (autres volets du PTET ou des programmes de mobilité internationale), et même au-delà. En effet, d'autres personnes migrantes disposant d'un permis ouvert par définition temporaire perdent la possibilité de prolonger leur séjour en acceptant, comme on le voit régulièrement, un permis fermé.

Encore une fois, alors qu'elles en sont les premières victimes, les personnes migrantes se retrouvent donc montrées du doigt, cette fois comme « voleurs d'emploi » après « voleurs de logement » et « voleurs de garderie », pour cacher l'incohérence et la négligence discriminante des politiques. Elles servent ainsi de boucs-émissaires faciles car privées de voix collective.

Réformer en profondeur un système d'immigration alimentant précarité et vulnérabilité

Parce que ce système d'immigration est au fondement de discriminations systémiques, parce qu'il n'y a toujours pas de programme de régularisation digne de ce nom alors que les personnes migrantes perdent leur statut à cause de ce système à plusieurs vitesses, les groupes signataires demandent une réforme en profondeur pour fonder le processus d'immigration sur le respect des droits et sur la priorisation de l'accès à la résidence permanente.

Dans l'immédiat, ils réclament de :

- Abolir le permis de travail fermé, moyen réel pour protéger les personnes migrantes et les sortir du cheap labour ;

- Suspendre l'application des mesures prises pour les travailleuses et travailleurs déjà présents sur le territoire et leur permettre d'accéder sans délai à la résidence permanente ;
- Faciliter l'accès à la résidence permanente, particulièrement pour les personnes qui sont sur le territoire canadien ;
- Mettre en place un programme de régularisation véritablement inclusif pour les personnes sans statut migratoire.

« Ils veulent fermer les portes aux étrangers, aux migrants, alors qu'ils savent qu'ils ont besoin de cette main-d'œuvre pour faire avancer le pays. Ce n'est pas juste. Il est vrai que les Québécois sont en colère contre les employeurs nationaux ou les entreprises qui embauchent des étrangers, mais ce qui se passe, c'est que beaucoup de jeunes ou de gens d'ici ne sont pas qualifiés pour faire ce travail parce qu'ils exigent beaucoup plus que ce que nous exigeons, alors nous devons nous contenter de ce que les employeurs nous donnent.... » – Josefa, travailleuse migrante.

AUCUNE PROTECTION EN
CAS DE CHÔMAGE PARCE
QU'ELLES TRAVAILLENT
À TEMPS PARTIEL?



L'ASSURANCE-CHÔMAGE
UN RÉGIME SEXISTE
À RÉFORMER !

Avant 1996, l'admissibilité à l'assurance-chômage se basait sur les semaines de travail (d'au minimum 15 heures). Entre 12 et 20 semaines de travail étaient nécessaires pour se qualifier, autrement dit, entre 180 et 300 heures de travail. Actuellement, l'admissibilité se base sur le nombre d'heures travaillées et le taux de chômage de votre lieu de résidence.

À première vue, l'admissibilité basée sur les heures travaillées semble neutre, s'appliquant tant aux hommes qu'aux femmes. Toutefois, pour les personnes travaillant à temps partiel, obtenir le nombre d'heures exigées est beaucoup plus long qu'avant et parfois même impossible. Or environ 75 % des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes. La principale raison évoquée par ces femmes pour travailler à temps partiel est qu'elles s'occupent de leurs enfants : ce n'est pas une simple question de préférence.

Les statistiques démontrent qu'en 2018, 68% des hommes ayant cotisés à l'assurance-chômage étaient admissibles aux prestations régulières, alors que 58% des femmes dans la même situation l'étaient. Le ratio de prestations régulières versée proportionnellement au montant des cotisations était de 1,2 pour les hommes et de 0,76 pour les femmes : cela signifie que les femmes reçoivent moins de prestations régulières par rapport à ce qu'elles ont versé comme cotisations, alors que les hommes en reçoivent plus.

Selon la méthode de calcul des prestations actuelle, pour le même effort de travail, le même niveau de cotisations et une même situation de chômage, les femmes sont moins souvent admissibles aux prestations et, quand elles le sont, elles reçoivent des montants moins élevés et moins longtemps.

Solidarité avec les travailleuses et travailleurs accidentés ou malades :
Non à l'indemnisation sous le salaire minimum!
Non à l'appauvrissement à la retraite!



Le 15 octobre dernier, une lettre co-signée par plusieurs associations a été transmise à Jean Boulet, ministre du Travail, pour dénoncer deux injustices que subissent les travailleuses et travailleurs accidentés ou malades :

- **L'indemnisation sous le salaire minimum** de plusieurs victimes parce que l'indexation qu'applique la CNÉSSST ne suit pas les hausses du salaire minimum;
- **L'appauvrissement à la retraite** que subissent toutes les victimes de lésions professionnelles parce que la CNÉSSST ne verse pas les cotisations au RRQ.

La lettre demandait au ministre Boulet des changements sur ces deux enjeux. N'ayant pas eu de réponse satisfaisante, une page de campagne qui détaille les revendications est désormais. Nous vous invitons à la consulter ici : <https://uttam.quebec/appauvrissement/index.php>

Non à l'indemnisation sous le salaire minimum!

Nous demandons au ministre Boulet de modifier la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* pour prévoir que la règle de l'indemnité de remplacement du revenu calculée sur la base d'un revenu brut ne pouvant être inférieur au salaire minimum s'applique non seulement au moment de la lésion, mais aussi chaque fois que le salaire minimum est augmenté.

Non à l'appauvrissement à la retraite!

Nous demandons au ministre Boule de modifier la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

et la Loi sur le régime de rentes du Québec pour prévoir que la CNÉSSST verse à Retraite Québec l'équivalent des cotisations pour les périodes pendant lesquelles une indemnité de remplacement du revenu (pleine ou réduite) est versée et que Retraite Québec comptabilise ces périodes comme si elles avaient été travaillées aux fins de la rente de retraite.

Nous demandons que ces modifications s'appliquent rétroactivement aux personnes qui reçoivent actuellement une rente de retraite et ayant subi, au cours de leur vie active, une lésion professionnelle.

Pour établir le montant de l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) qu'elle verse aux victimes du travail, la CNÉSSST retranche ce que les travailleuses et travailleurs auraient normalement payé en impôts fédéral et provincial et en cotisations obligatoires. Ce calcul inclut les cotisations qui auraient été versées au Régime de rentes du Québec n'eut été de la lésion.

Bien que la Commission retranche ces cotisations du calcul de l'IRR, elle ne les verse pas à Retraite Québec, qui considère donc ces périodes comme non travaillées. Au moment de la retraite, les travailleuses et travailleurs subissent une pénalité parfois importante sur leur rente de retraite pour cette raison.

Cet appauvrissement injuste à la retraite des victimes du travail est dénoncé depuis des années par toutes les associations de travailleuses et de travailleurs accidentés ou malades. Avec le coût de la vie qui monte en flèche, les conséquences deviennent pires que jamais pour bien des retraités qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Il est urgent de corriger la situation!

SANS EMPLOI ET SANS ASSURANCE-CHÔMAGE SUITE À UN CONGÉ DE MATERNITÉ ?



L'ASSURANCE-CHÔMAGE UN RÉGIME SEXISTE À RÉFORMER !

Suite à leur congé de maternité, la plupart des femmes n'auront pas droit aux prestations régulières d'assurance-chômage si elles sont sans emploi. À première vue, ces règles de l'assurance-chômage paraissent neutres : ce sont les mêmes pour tout le monde. Elles constituent pourtant de la discrimination systémique envers les femmes, car elles perdent leur droit à une protection en cas de chômage en raison de leur grossesse et de leur travail invisible.

Au Québec, les mères prennent en moyenne 45,2 semaines de prestations du RQAP, comparativement à 6,7 semaines en moyenne pour les pères. Ces derniers, s'ils se retrouvent sans emploi, seront donc admissibles au chômage, loin d'avoir plafonné le maximum de 50 semaines. Ce sont majoritairement les femmes qui s'absentent du travail suite à la naissance d'un enfant. Par conséquent, ce sont elles qui subissent une diminution de revenu. Elles sont également plus à risque d'être congédiées illégalement durant leur absence du travail ou discriminées lors d'entrevue d'embauche.

Pour les travailleuses saisonnières, s'absenter du travail en raison d'une grossesse peut avoir de lourdes conséquences financières. Certaines portent le fardeau de planifier leur date d'accouchement en fonction des saisons pour ne pas perdre leur droit aux prestations régulières, ce qui est alarmant.



« AIRBNB, DÉCÂLISSE ! À NOUS LA BÂTISSE ! »

« HOHELAGA RÉSISTE (as always) ! »



Le 3650 Ontario est aujourd'hui un symbole de lutte contre les spéculateurs qui détruisent Hochelaga et volent nos logements.

Grâce à la mobilisation citoyenne, le plan de location illégale de airbnb a échoué, et maintenant, l'immeuble est en vente.

Mais IL NE DOIT PAS TOMBER ENTRE LES MAINS D'UN AUTRE SPÉCULATEUR PRÊT À SACRIFIER NOS QUARTIERS POUR LEUR PROFIT.



On veut SOCIALISER cet immeuble pour qu'il serve la communauté!

On revendique aussi UNE INTERDICTION TOTALE D'AIRBNB au Québec, parce que ces plateformes détruisent nos quartiers, et les lois actuelles ne servent à rien face aux spéculateurs qui les détournent sans conséquences.

(Allô l'arrondissement MHM et Pierre Lessard-Blais qui dorment au gaz)

Reprenons nos quartiers! À nous le 3650!

Communiqué du collectif «À nous le 3650!»

Action au bureau de notre députée fédérale !



Le 30 octobre dans le cadre de la semaine nationale des chômeuses et chômeurs, le Comité Chômage de l'est de Montréal (CEM), le Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) et le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) se sont rendus, afin d'exiger une rencontre, au bureau de la députée fédérale d'Hochelaga, également ministre du Tourisme et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Nos groupes ont écrit à la députée libérale le 22 août 2024 pour solliciter une rencontre avec elle et son équipe, sans recevoir aucune réponse de sa part. Pourtant, deux enjeux préoccupent les groupes de chômeurs actuellement : la discrimination que vivent les mères et les impacts du travail saisonnier sur les femmes.

D'un côté, les dispositions actuelles de la loi sur l'Assurance-Emploi privent les mères de prestations régulières si elles perdent leur emploi pendant ou peu de temps après leur congé de maternité.

«Nous souhaitons la sensibiliser à l'importance de modifier les articles de la loi concernée. 3000 mères par année se retrouvent sans revenu et/ou dans un contexte potentiellement dangereux!» affirme Vicky Tremblay du Mouvement Action-Chômage de Montréal.

D'un autre côté, le régime inadéquat affecte les travailleuses de l'industrie saisonnière, de façon disproportionnée, qui subissent le trou noir chaque année. Cette période cause de la détresse psychologique, de l'endettement et une descente dans la pauvreté pour des milliers de personnes à travers le Canada.

«Pourtant, l'industrie saisonnière est essentielle dans un pays comme le nôtre. C'est une honte de proposer des mesures temporaires, comme les projets pilotes, à un problème récurrent», constate Michael Bizzarro du Mouvement autonome et solidaire des sans-emplois.

«Notre message est clair : les chômeurs et chômeuses méritent d'avoir un régime digne de ce nom, qui les protège. Pour cela, il faut réformer ce régime désuet!» selon Jean Ayotte du Comité Chômage de l'est de Montréal.

Pourtant, malgré les nombreuses promesses du gouvernement libéral, rien n'est toujours fait pour faire de ce régime une véritable assurance en cas de chômage.

Notre action a porté fruit. La ministre a accepté de nous rencontrer et la date est en discussion.

Le Comité Chômage de l'Est, le Mouvement Action-Chômage de Montréal et le Mouvement Autonome et Solidaire des sans-emplois sonnent l'alarme : les chômeurs et les chômeuses n'en peuvent plus d'attendre!

INFOS

www.facebook/CCEM.ca

Notre comité

Fondé par et pour des chômeuses et chômeurs du quartier Hochelaga-Maisonneuve en 1987, le comité chômage de l'est de Montréal a comme mission de soutenir, d'informer et de défendre les personnes aux prises avec des questions et des problèmes d'assurance-chômage.

Le comité est un organisme non-gouvernemental et sans but lucratif, géré par ses membres.

514 521 3283

Internet : www.ccem.ca

Courriel : ccem@ccem.ca

1935, rue Cuvillier
Montréal, Qc
H1W 3A4

BESOIN D'AIDE AVEC L'ASSURANCE-CHÔMAGE ?



Consultation téléphonique

Notre service de consultation téléphonique est ouvert du **mardi au jeudi** de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30.

Consultation sur rendez-vous

Pour nous rencontrer à notre bureau, vous devez d'abord prendre un rendez-vous par téléphone.

PROCUREZ-VOUS NOS AUTRES PUBLICATIONS

D'autres éditions de **Notre chômedu** sont disponibles sur notre site internet. Vous y trouverez aussi plusieurs numéros de notre journal **Nos droits nos luttes** réalisé conjointement avec le Mouvement Action-Chômage de Montréal.

Consultez le site internet www.lemasse.org pour suivre les campagnes de notre regroupement national, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi.



PROJET DE LOI 71

UNE RÉFORME SUR LE DOS DES PLUS PAUVRES, C'EST NON!

